

Résumé session 3b : Mécanismes de financements novateurs

La session 3B a réuni plusieurs intervenants :

Mr Stefano Pagiola (Banque Mondiale), a présenté une vue d'ensemble des paiements effectués pour des services environnementaux.

Mr John Clement, consultant auprès de DFID, a présenté un exposé sur les perspectives pour les mécanismes de financement novateurs.

Mr Henry Van Gael (Business Development Energy, Fortis Bank) a présenté l'initiative Fortis visant à améliorer les opportunités pour les projets de développement propre en Afrique Centrale.

Mr Simon Petley, Chief Executive Officer & Directeur de Environmarket. Mr Petley a présenté une recherche menée par Enviro-Market sur la sécurisation comme moyen de financer des projets de développement durable liés aux ressources naturelles.

Mr Christophe Besacier (Ambassade de France au Gabon) et **Mr Denis Koulougna Koutou** (Ministère de l'Environnement et des Forêts du Cameroun) ont présenté un exemple d'action de remise de dette de la France au Cameroun dans le cadre du programme sectoriel forêt/ environnement.

Les débats ont mis en évidence les éléments suivants:

- La session a démontré qu'il existe toute une série d'instruments et de mécanismes qui coexistent à l'heure actuelle, ces instruments sont dans des phases de démarrage ou d'expérimentation, ils ont chacun leur intérêt en fonction des problématiques que l'on veut aborder et des contextes particuliers, mais aucun instrument ne se dégage pour le moment comme une réponse universelle;
- A propos des MDP (mécanismes de développement propre) la discussion a relevé que, si le mécanisme est intéressant, il subsiste un problème dans le fait que le seul marché carbone fonctionnel pour l'instant (le marché européen) ne permet pas la prise en compte de crédits temporaires/ non permanents comme ceux accordés aux projets forestiers, il n'y a donc pas de demande privée pour ce type de projets, une évolution est prévue vers 2010;
- Pour le moment, moins de 10% des projets carbone sont des projets forestiers et très peu se trouvent en Afrique;
- Les mécanismes de paiement pour les services environnementaux ont également été abordés – avec des exemples dans le domaine de l'approvisionnement en eau en Amérique Latine – si pour l'eau, il est relativement facile d'identifier les usagers (donc les bénéficiaires des services environnementaux) il n'en est pas de même pour les forêts dont les services sont plus diffus (captation du CO₂, qualité de l'air, biodiversité, récréation...);
- L'outil environmarket a été présenté, cet outil propose un système dans lequel les investisseurs pourraient investir non seulement dans le bois (extraction) mais aussi dans les autres services environnementaux des forêts, avec le souci d'améliorer le portefeuille des investisseurs – mais ceci est difficilement réalisable en RDC où les concessionnaires ne sont pas propriétaires;
- L'expérience entre la France et le Cameroun, visant à réduire la dette en échange d'une meilleure gestion forestière, pourrait éventuellement être aussi appliquée avec la RDC. Il faudrait pour cela que le secteur forestier soit inscrit au rang des priorités stratégiques du développement de la RDC (inclut dans le Document stratégique de réduction de la pauvreté) ...la remise de dette pourrait aussi constituer un fonds pour la mise en place d'instruments à plus long terme (création d'une Fondation pour les aires protégées transnationales...);

- A également été évoqué la déforestation évitée, dont les mécanismes permettant d'apprécier la valeur de ce qui n'a pas été prélevé restent encore complexes, mais qui doit continuer à faire l'objet de réflexions et de recherches;
- En conclusion il est ressorti d'une part qu'il n'y a pas d'outil miracle mais qu'il y a de la place pour tous ces instruments et que les expérimentations doivent se poursuivre – il a également été mentionné que les responsabilités pour une meilleure gestion forestière sont partagées : responsabilité des populations et de chacun (respect et utilisation raisonnée des ressources), responsabilités des partenaires au développement (allocation de ressources, appui à la recherche, à la formation, mécanismes internationaux...), responsabilités du secteur privé (respect des codes de conduite et bonnes pratiques...), responsabilité des investisseurs (continuer à investir en Afrique) mais aussi responsabilité des autorités nationales et locales – les investisseurs ne pourront répondre présents que lorsque le cadre légal et de gouvernance aura été posé, que les droits de propriété seront clairs et stables, que les appareils de contrôle et de sanction seront en place, que la crédibilité des politiques sera suffisante pour permettre à des investisseurs privés de se lancer dans ce marché.